

## LE REGLEMENT

La Villeparisienne est une manifestation caritative organisée par la Ville de Villeparisis en partenariat avec les associations Everstrong her, Macadam 77, OMS, l'USMV et Horizon Cancer pour sensibiliser la population au dépistage précoce du cancer du sein. Cette épreuve, qui prend la forme d'une course et d'une marche à pieds de 6 kilomètres, non chronométrées, permet de collecter des dons qui seront ensuite reversés à l'association Horizon Cancer.

**Descriptif** : parcours de course ou de marche de 6 km à caractère non compétitif. Le départ sera donné le samedi 16 octobre 2021 à 11h depuis le stade des Petits Marais. L'arrivée sera jugée au même endroit.

**Conditions de participations** : cette manifestation est ouverte à toute personne. La participation à la course est réservée aux âgés de plus de 15 ans minimum révolus. Les inscriptions à la marche sont sans limite d'âge. Les participants, mineurs à la date de la manifestation, devront obligatoirement fournir une autorisation parentale.

Les participants n'étant ni chronométrés, ni classés, le certificat médical n'est pas demandé. Il est expressément indiqué que les participants concourent sous leur propre et exclusive responsabilité.

**Inscriptions** : elles s'effectuent

- **Par correspondance** (avant le 15 octobre 2021) – cachet de la poste faisant foi en téléchargeant le bulletin d'inscription disponible sur villeparisis.fr. Le bulletin d'inscription est à transmettre à l'adresse suivante : Direction événementielle – Maison de la vie associative Micheline Gléveau - 60 rue Jean Jaurès – 77270 Villeparisis
- **En ligne** (jusqu'au 15 octobre) – en remplissant le formulaire d'inscription sur villeparisis.fr
- **Sur place** Maison de la vie associative Micheline Gléveau - 60 rue Jean Jaurès – 77270 Villeparisis du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 18h30 sauf le jeudi après-midi. Des permanences sont proposées les vendredis 8 et 15 octobre de 18h à 20h et le samedi octobre 9 de 9h à 13h.

Tout engagement est personnel, ferme et définitif et ne peut faire l'objet de remboursement pour quelque motif que ce soit.

Dans le cadre de l'organisation, est imposée une limitation du nombre de participants. Ainsi, La Villeparisienne est limitée à 250 participants.

### Tarif course & marche

- 10€ pour les participants à partir de 15 ans

**Dossard** : l'ensemble des participants se voit attribuer un dossard obligatoire et conforme à l'épreuve choisie. Afin de faciliter l'identification, chaque participant devra porter son dossard de façon visible. Toute personne n'ayant pas de dossard sera interdite sur le parcours pendant le temps de la manifestation. Pensez à vous munir de 4 épingles à nourrice pour fixer votre dossard sur l'avant de votre t-shirt rose afin que celui-ci soit entièrement visible du départ à l'arrivée de la course. La transmission non-officielle du dossard à une autre personne n'est pas autorisée. Si tel est le cas, la personne ayant transmis son dossard sera la seule responsable en cas d'accident. Une infraction au règlement conduit à l'immédiate exclusion de la course.

La remise des dossards et des t-shirt aura lieu à partir du lundi 4 octobre à la Maison de la vie associative Micheline Gléveau - 60 rue Jean Jaurès – 77270 Villeparisis du lundi au vendredi de 8h30

à 12h ou de 13h30 à 18h30 sauf le jeudi après-midi. Des permanences sont proposées les vendredis 8 et 15 octobre de 18h à 20h et le samedi octobre 9 de 9h à 13h.

**Lot** : un tote-bag et une collation seront remis à chaque participant à l'arrivée.

**Récompenses** : Ne s'agissant pas d'une compétition, il n'y aura pas de présence de système de chronométrage ni de classement en fonction du temps.

**Médical** : Aucune assistance médicale de l'organisation ne sera assurée sur votre parcours. Il est fortement recommandé de consulter un médecin avant l'événement.

**Assurances** :

- **Responsabilité civile** : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance auprès de *SMACL* Assurances - couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants à La Villeparisienne. En ce qui concerne la responsabilité civile des participantes, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'elles pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive.
- **Domage matériel** : l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (vol, bris, perte, ...) subis par les biens personnels des participants. Les participants ne pourront donc se retourner contre l'organisateur pour tout dommage causé à leur équipement. La souscription d'une assurance garantissant ces risques est du ressort de chacun.

**Sécurité** : Le service médical est assuré sur l'épreuve ainsi que la présence de Villepa'secours. L'organisateur s'engage à mettre en place un plan de sécurité respectant les critères énoncés par la préfecture. Les parcours sont protégés par des « signaleurs ». La circulation des vélos, rollers ou véhicules motorisés d'accompagnement est interdite sur l'ensemble du parcours sauf organisateur.

**Droit à l'image** : chaque participante autorise les organisateurs de l'épreuve La Villeparisienne ainsi que les ayant-droits tels que les partenaires et médias à utiliser les images fixes et audiovisuelles sur lesquelles elles pourraient apparaître et prises à l'occasion de cette épreuve.

Les photographies et/ou vidéos pourront être exploitées et utilisées par la mairie de Villeparisis sur tous supports de communication actuels et à venir, notamment journaux municipaux, guides, sites Internet, réseaux sociaux utilisés par la ville, dépliants...pour une durée de 5 ans.

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

**Annulation** : l'organisation se réserve le droit d'annuler la manifestation totalement ou partiellement, en cas de force majeure, de motifs indépendants (contraintes sanitaires, décision préfectorale) de la volonté de l'organisateur ou de catastrophe naturelle sans que les concurrents puissent prétendre à un quelconque remboursement.

**Acceptation du règlement** : le fait de s'engager sur l'épreuve La Villeparisienne implique que la participant a pris connaissance du règlement et en accepte toutes les clauses.

**Situation COVID** : Selon l'évolution de la crise sanitaire et des directives ministérielles nous sommes dans l'obligation de mettre en place un pass-sanitaire qui sera contrôlé au moment de l'inscription. Le pass-sanitaire sera obligatoire pour accéder au site et le port du masque est fortement recommandé sur le site.

La Villeparisienne se déroulant samedi 16 octobre 2021, les conditions sanitaires à ces dates ne sont pas encore connues. De fait, la participation à la course se fera dans le strict respect des règles édictées à ces dates par le Gouvernement. L'organisation ne pourra être tenue responsable du non-respect de ces règles par les participantes inscrites.

Chaque participant s'engage également à respecter l'intégralité des règles et recommandations édictées par les autorités compétentes, notamment celles relatives aux gestes barrières, au port du masque et aux restrictions, limitation de déplacement et la présentation du pass sanitaire.

Si le ou la participant.e présente un / des symptôme(s) d'une infection par le virus COVID 19 ou si le ou la participant.e a été testé positif dans les quatorze jours précédant l'événement, le ou la participant.e s'engage à ne pas prendre part à l'événement.